

Formulaire de regroupement de producteurs et de nomination d'un représentant autorisé SERVICE DE GESTION DU RISQUE DU MARCHÉ (SGRM)

1. Création d'un regroupement de producteurs

Les producteurs identifiés dans la section signature et autorisations (ci-après nommés les « mandants») demandent aux *Les Éleveurs de porcs du Québec* (les « Éleveurs ») de les regrouper pour les fins de leurs transactions au SGRM dans le cadre du *Règlement sur la production et la mise en marché des porcs* (le «Règlement»).

Chaque mandant doit au préalable avoir complété une demande d'adhésion conforme à l'annexe 8 au Règlement et avoir obtenu confirmation de son acceptation au SGRM ainsi que la validation de son numéro d'identification personnel (NIP) par les Éleveurs. De même, chaque mandant doit respecter les dispositions applicables du Titre IV du Règlement.

Chaque mandant reconnaît à être solidairement responsable pour l'ensemble des opérations effectuée pour le regroupement. Ainsi, chaque mandant accepte que les Éleveurs perçoivent de l'un des membres de son regroupement l'ensemble des frais de transaction (article 102 du Règlement), ajustements (article 112 du Règlement) et pénalités (article 76 du Règlement) découlant de la prise de CLD et de leurs renversements effectués pour l'ensemble des mandants membres de ce regroupement. Par conséquent, les mandants dégagent les Éleveurs de toute responsabilité à l'égard du prélèvement de ces frais, ajustements et pénalités générés par l'utilisation du SGRM et ils renoncent expressément à la répartition entre eux de ces frais, ajustements et pénalités par les Éleveurs.

2. Nomination d'une personne physique autorisée à transiger au nom du regroupement

Les mandants conviennent de mandater _____ (ci-après «la personne autorisée», laquelle doit être une personne physique). PERSONNE AUTORISÉE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

La personne autorisée est mandatée pour transiger, gérer et administrer en leur nom l'ensemble de leurs opérations visées par le chapitre IV du titre IV du Règlement sur le SGRM. Ces opérations comprennent la prise de CLD et leurs renversements (incluant les contrats à livraisons différées, les ordres ouverts, les ordres ouverts de limitation de perte ou les ordres ouverts de protection de gains) pour la durée du mandat précisé ci-dessous.

La personne autorisée agit pour et au nom des mandants. Les mandants demeurent entièrement responsables des actes que la personne autorisée accomplit en leurs noms. La personne autorisée veille à acheminer les informations relatives au SGRM à ses mandants.

Date de début du mandat : _____

Date de fin du mandat: _____

3. Signatures et autorisations

Pour les fins de la constitution du regroupement et de la nomination de la personne autorisée, un représentant de chaque producteur (mandant) doit compléter les informations ci-dessous attestant de l'adhésion de ce producteur au groupe. S'il s'agit d'une personne morale, incluant une coopérative, le signataire doit être dûment autorisé par résolution du conseil d'administration; s'il s'agit d'une société de personnes, le signataire doit être dûment mandaté par les associés. Copies des résolutions ou mandats doivent être jointes à la présente formule.

PERSONNE AUTORISÉE

Nom de la personne autorisée (section 2) XX	
Adresse courriel : XX	Adresse (N° civique, rue) : XX
Ville : XX	Province : XX
Code postal : XX	Téléphone résidence (incluant indicatif régional): XX
Cellulaire (incluant indicatif régional) : XX	Télécopieur (incluant indicatif régional) : XX
SIGNATURE :	Date : XX

PRODUCTEUR MANDANT NO. 1

Nom du producteur apparaissant au fichier des Éleveurs : Xx Numéro du producteur : Xx	Nom du représentant dûment autorisé (section 3): Xx Joindre la résolution du conseil d'administration de la personne morale ou le mandat de chacun des associés nommant la personne autorisée (section 2)
Signature du représentant dûment autorisé (section 3) : xx	Fonction : xx
Date : xx	

PRODUCTEUR MANDANT NO. 2

Nom de l'entreprise xx	Nom du représentant : xx
Signature du représentant : xx	Fonction : xx
Date : xx	

PRODUCTEUR MANDANT NO. 3

Nom de l'entreprise xx	Nom du représentant : xx
Signature du représentant : xx	Fonction : xx
Date : xx	

PRODUCTEUR MANDANT NO. 4

Nom de l'entreprise xx	Nom du représentant : xx
Signature du représentant : xx	Fonction : xx
Date : xx	

PRODUCTEUR MANDANT NO. 5

Nom de l'entreprise xx	Nom du représentant : xx
Signature du représentant : xx	Fonction : xx
Date : xx	

p.j. Résolution pour compagnie ou mandat pour société